

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS
SPIRITUEUSES**

Séance du 12 juillet 2022

Résumé des décisions prises

2022 – CP400

Membres présents :

Le Président Christian PALY

Christian PALY, Jérôme BAUER, Yann SCHYLER, Jean-Marie BARRILLERE, Éric PASTORINO, Bernard FARGES, Michel CHAPOUTIER, Paul DABADIE, François FAGET

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

DGPE : Julien LAM :

DGCCRF : Arnaud FAUGAS

Agents INAO

Marie GUITTARD, Caroline BLOT, Sophie BOUCARD Françoise INGOUF

H2COM

Anaïs EMERIAU

Modifications temporaires de cahier des charges

2022-CP401	AOP « Hermitage » - « AOP Saint-Peray » Demandes de modification temporaire de cahier des charges – récolte 2022 La présidence est confiée à Monsieur BAUER. La commission permanente a donné un avis favorable à la modification temporaire des cahiers des charges des AOP Hermitage et Saint-Péray, de façon à autoriser pour la récolte 2022, le recours à l'irrigation conformément aux dispositions du CRPM. La commission permanente a pris note de l'engagement des ODG à demander une modification de leur cahier des charges afin d'avoir une gestion pérenne des demandes de dérogation à l'interdiction d'irriguer selon la disposition type du Code Rural. Les services sont sollicités pour interroger les autres ODG de la zone de façon à harmoniser cette orientation dans l'ensemble des cahiers des charges.
2022-CP402	AOP « Banyuls » Demandes de modification temporaire de cahier des charges – récolte 2022

La commission permanente a donné un avis favorable à la modification temporaire du cahier des charges de l'AOP Banyuls afin d'autoriser la réduction de 6 mois de la période d'élevage des vins mention « ambré » et « traditionnel » des récoltes 2020 et 2021. Cette réduction se répercute d'autant sur la date de mise en marché et sur la date de circulation entre entrepositaires agréés.

La commission permanente a pris note de la volonté de l'ODG de travailler sur une modification pérenne de son cahier des charges avec mise en cohérence de la définition des produits de la catégorie VDN avec l'AOP Rivesaltes.

Questions diverses